

Paris, le 25 novembre 2019

## Lancement du Centre de la participation citoyenne

une offre interministérielle de conseil et d'expertise dédiée à la participation citoyenne

[agents.participation-citoyenne.gouv.fr](https://agents.participation-citoyenne.gouv.fr)

[participation-citoyenne.gouv.fr](https://participation-citoyenne.gouv.fr)

« Garantir les conditions d'une participation réelle et sincère des citoyens à la conception et au suivi des réformes : aucune réforme d'ampleur, qu'elle ait un volet législatif ou non, ne pourra être lancée sans avoir garanti les conditions d'une participation réelle et sincère des citoyens [...] Pour appuyer les administrations dans leurs démarches participatives, un dispositif d'accompagnement interministériel sera mis en place. » **Extrait du 3e CITP, 20 juin 2019**

Dans un contexte de montée en puissance des dispositifs participatifs au niveau national, du Grand Débat et de la future réforme constitutionnelle, le Centre de la participation citoyenne (avec la plateforme qui lui servira d'appui), est lancé le 25 novembre 2019, lors de la Semaine de l'innovation publique.

Le Centre de la participation citoyenne est destiné à **accompagner les ministères dans leurs dispositifs de participation** (notamment avec un appui au cadrage, à la conception et au pilotage des dispositifs de concertation, accompagnement sur le devoir de suite et les recommandations issues de la concertation). C'est un **centre de ressources mettant à disposition des ministères et services de l'Etat des méthodes robustes de participation, des dispositifs participatifs ad hoc pour répondre aux enjeux de chaque réforme, des outils** (kit de cadrage, protocole de dispositifs), et un accès à des prestataires spécialisés dans l'animation des concertations (en présentiel ou en ligne).

**Toutes les concertations citoyennes menées par l'administration centrale et les services de l'Etat y sont recensées et portées à connaissance des citoyens**

### Quel impact ?

Pour les administrations, il s'agit donc d'outils et d'accompagnement, afin de généraliser le recours à la participation.

Pour les citoyens, le Centre va leur permettre de savoir quel est l'impact de leur participation dans la décision publique (devoir de suite) puisqu'une partie de son action sera de documenter, d'analyser et de publier les expériences déjà engagées. Un catalogue des démarches en cours, couplé à un service de notification automatique, permet également d'augmenter la participation des citoyens aux démarches engagées par l'Etat.

#### **La direction interministérielle à la transformation publique (DITP) : un acteur de la participation**

Elle dispose de prérogatives interministérielles sur la transformation publique

Elle accompagne et conseille les administrations dans leur démarche de concertation citoyenne depuis trois ans

Elle dispose d'une bonne connaissance et d'une capacité à mobiliser l'ensemble de l'écosystème de la participation